Image not found or type unknown

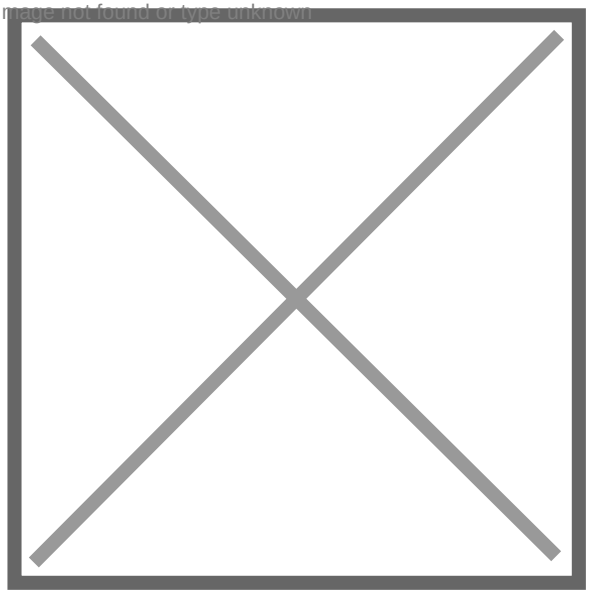

Remboursement d'un prêt professionnel

Par **machpro1**, le **11/01/2012** à **21:28**

Bonjour,

Gérant de Sarl, j'ai pris un prêt bancaire professionnel de 70kEu en 2007 pour assurer les achats d'une commande.

J'ai apporté à ma banque 30kEu de caution personnelle. Le contrat s'étant mal terminé, je n'ai pas été en mesure à l'époque de rembourser le prêt. Après une période d'attente, la banque m'a débité la caution. Il me reste donc 40kEu à rembourser. Les échanges avec le service contentieux en 2010, ont conduit au principe, mutuellement accepté, d'une rencontre pour négocier un prêt personnel éventuel sur 7 ans.

Je suis donc d'accord et il m'est possible de rembourser en 7 ans 40kEu dans ces conditions; néanmoins, par suite de mauvaise communication mutuelle, et peut-être d'une stratégie délibérée de la banque, elle m'envoie actuellement une mise en demeure pour règler les 40kEu sous 15 jours.

Je compte leur répondre en leur proposant de nouveau d'établir, cette fois rapidement, une convention de prêt.

Que peut-on faire au cas où la banque refuse ? Quels recours et de quel droit puis-je disposer contre leur -bon droit certes - mais leur situation de force, parfois prêtant à des abus ?

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés